

MASTÈRE SPÉCIALISÉ®

BIM, conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures

La candidature se fait directement et uniquement en ligne sur le site :

<https://ecoledesponts.fr/formation-continue/mastere-specialise/bim> → Onglet Admission

Les candidatures seront ouvertes à partir du 6 janvier 2026 et closes à la dernière session d'admission.

L'ensemble des pièces constitutives de votre dossier sera à joindre au format électronique via le formulaire. Pour faciliter votre inscription, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à soumettre impérativement via le formulaire en ligne

- Une photo d'identité JPG.
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide,
- Un curriculum vitae en français,
- Une lettre de motivation en français présentant votre projet professionnel,
- Une copie certifiée conforme des diplômes exigés (traductions françaises certifiées conformes pour les diplômes étrangers). Pour les diplômes en cours, indiquer la date d'obtention prévue.
- Preuve du paiement des frais de dossier d'un montant de 80€ (https://paiement.enpc.fr/?motif_paiement=16)

Attention : Sans preuve du paiement des frais de dossier, la candidature sera refusée. Les frais de dossier ne seront pas remboursables !

Conditions d'admission

Profils recevables

- Diplôme de niveaux Bac+5
- Diplômes étrangers équivalents (du niveau Bac+5)
- Diplôme de niveau Bac+4 (par exemple, Bachelor) avec 3 années d'expérience professionnelle
- Les autres profils peuvent être soumis dans le cadre d'une dérogation (une expérience professionnelle forte est alors exigée)

La formation s'adresse :

- en priorité à des professionnels en exercice : architectes, ingénieurs d'études, maîtres d'œuvre, conducteurs d'opération, économistes de la construction, géomètres, maîtres d'ouvrage public et privé, assistants maître d'ouvrage, chefs de produits industriels, exploitants, BIM managers, directeurs de synthèse...
- aux jeunes diplômés à fort potentiel, en stage ou activité salariée au sein d'une structure en lien avec le BIM au moment de la formation. **La recherche d'entreprise est à la charge du candidat.**
L'avancement de la recherche d'entreprise, le plan d'action mis en place pour mener celle-ci et les marques d'intérêts des futurs employeurs, sont déterminants pour le jury.)

Nota : les mastériens doivent avoir une activité professionnelle de 6 mois minimum pendant la formation, condition nécessaire pour l'admission.

Il peut s'agir d'un contrat de travail (CDD ou CDI), d'un contrat de professionnalisation (mais pas d'un contrat d'apprentissage), ou d'un stage. La formation n'est pas encore au RNCP.

Dans tous les cas, il appartient aux candidats de trouver eux-mêmes leur structure d'accueil professionnel.

Il n'est pas nécessaire d'avoir trouvé votre alternance pour déposer le dossier de candidature, ni même lors de l'entretien pédagogique qui suivra.

Un contrat, ou une promesse d'alternance sera en revanche nécessaire pour que le jury, qui se réunit tous les deux mois environ, déclare les candidatures admissibles.

Cette formation n'est pas une formation scolaire et nécessite un fort degré d'autonomie.

Pré-requis

- Avoir des bases en ce qui concerne les outils et processus numériques
- Avoir l'expérience du travail collaboratif
- Etre apte à travailler en autonomie

Candidats en cours d'obtention de leur diplôme

Les étudiants en cours d'obtention du diplôme requis peuvent déposer un dossier de candidature. Toutefois en cas d'admission, celui-ci devra être présenté avant l'entrée en formation.

Les candidats souhaitant déposer un dossier dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience sont invités à prendre contact avec l'équipe pédagogique du mastère spécialisé.

Langues

Le niveau de français attendu correspond au **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues : https://ecoledesponts.fr/sites/default/files/inline-images/niveaux_selon_cecr.pdf

Candidats étrangers

En cas d'admission afin de disposer du temps nécessaire pour vos démarches visant à l'obtention d'un visa, il vous est conseillé de déposer votre dossier de candidature au plus tôt.

La procédure « Etudes en France » est obligatoire pour les ressortissants étrangers de 41 pays (hors EU). Pour plus d'information, consultez :

<https://ecoledesponts.fr/resident-dun-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france>

Procédure de sélection des candidats

1. La sélection des candidats est effectuée sur dossier,
2. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien de motivation d'une durée d'environ 20 mn.
3. La liste des candidats admis à suivre la formation est validée lors de jury(s) d'admission.

Le dépôt des dossiers s'effectue en continu de janvier à juillet. (Les dates d'entretien sont proposées par mail – inscription par le candidat via des calendriers doodles)

Les dates prévisionnelles des jurys d'admission sont programmées début mars, mi-avril, fin mai et mi-juillet 2025.

Tout le suivi de votre candidature (avis sur votre dossier, convocation à un entretien, avis final sur votre candidature) sera réalisé par e-mail. Nous vous prions de vérifier régulièrement votre dossier SPAM au cas où l'un de nos mails s'y trouverait.

Confirmation de l'admission

Afin de confirmer leur inscription à l'Ecole nationale des ponts et chaussées et l'ESTP, les candidats admis devront :

En cas de financement personnel :

- **Renvoyer sous 14 jours**, le contrat de formation professionnelle, avec le justificatif de paiement de l'acompte de 20% des frais de formation.

En cas de financement entreprise :

- **Renvoyer sous 14 jours**, la convention de formation professionnelle ou transmettre une lettre d'engagement d'une entreprise finançant la formation.

Le non-respect de ces échéances entraîne la perte du bénéfice de la sélection, au profit d'un autre candidat placé sur liste d'attente.

Frais de formation

Coût de la formation 2026/2027 du Mastère Spécialisé®

14 500 € tarif individuel et très petites entreprises (sur justificatif), 15 750 € tarif entreprises partenaires

17 500 € tarif entreprises non partenaires

Nous vous conseillons de prévoir un budget global pour votre projet de formation ;
Budget moyen : 1 292€/mois, hors frais de formation ([source UNEF, August 2024](#)).

A noter :

Le diplôme de Mastère Spécialisé® n'est pas un diplôme d'État mais un diplôme d'Etablissement labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles.

La formation n'est pas inscrite au RNCP. Elle est référencée Datadock.

La formation ne peut pas se faire par apprentissage.

La recherche de la mission professionnelle est de la responsabilité du candidat (il n'y aura pas de mise en relation avec les partenaires, pas de listes de contacts...)

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé.